

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance

du Vendredi 9 décembre 2022.

a décidé, conformément à l'article 7 du règlement intérieur, après avis du Jury de

Reconnaissance de Compétence de fin de Capacité

du 30 septembre 2022, et sur examen de son dossier, de délivrer le présent

CERTIFICAT de RECONNAISSANCE de COMPÉTENCE

n° 1511

à Mme Solange ABEL

LA PRÉSIDENTE Claire Le Quellec